

ÉVALUATION

De façon à renforcer la qualité de notre réseau en matière de formation BAFA-BAFD, une évaluation des structures organisatrices de formation sera faite annuellement, à l'occasion de la formation nationale des responsables de formation et de la collecte d'informations pour le renouvellement de l'habilitation. Elle portera sur l'ensemble des données quantitatives et qualitatives concernant les actions de formation, les actions de enfance-jeunesse, les formations de formateurs et l'implication des jeunes dans les structures.

TOUTE FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE OU RÉGIONALE QUI :

☉ adhère au projet éducatif de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) et le met en œuvre sur son territoire

☉ adhère aux valeurs de l'éducation populaire et les décline au travers de son projet

☉ présente un projet enfance-jeunesse et des actions en direction de ces populations

☉ s'engage dans une démarche collective de travail au sein du réseau des Foyers Ruraux

pourra, si elle en fait la demande à la CNFR, se voir accorder le bénéfice de l'habilitation nationale pour dispenser la formation BAFA-BAFD sur son territoire départemental ou régional.

- ➔ En dehors des permanents des structures organisatrices, les autres formateurs occasionnels auront un statut compatible avec leur fonction de formateurs occasionnels, notamment au regard du droit du travail.
- ➔ Les sessions de formation de formateurs mises en place par les structures organisatrices sont dissociées des préparations de stage à proprement parler.
- ➔ Chaque structure organisatrice aura à cœur d'accueillir et de former régulièrement de nouveaux formateurs, source de renouvellement des pratiques de formation. Ce temps de formation doit leur permettre de mesurer les enjeux et les spécificités de la formation du Mouvement. À l'issue de ce temps de formation, ils peuvent alors s'engager en toute connaissance de cause.
- ➔ Chaque formateur intervenant en formation BAFA et/ou BAFD se doit de participer annuellement à au moins une session de formation, nationale, grande région et/ou locale.
- ➔ Chaque structure organisatrice diffusera la charte à chaque formateur BAFA-BAFD. Elle sera jointe aux différents projets de stages et sera adressée à toutes les structures partenaires dans ce dossier.

A ➔ Principes politiques de la formation à l'animation volontaire

Convaincus qu'un territoire se développe s'il est en capacité d'y faire vivre des enfants et des jeunes, les formations BAFA-BAFD s'inscrivent dans le projet de développement des territoires. Le nombre de formations BAFA-BAFD doit être en adéquation avec le développement d'activités éducatives pour enfants et adolescents sur les territoires d'intervention, notamment dans les associations adhérentes au mouvement.

Convaincus que l'exercice d'une fonction d'animateur et/ou de directeur d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs (ACCEM) – même de courte durée – représente une prise de responsabilité et un réel engagement de la part des jeunes, notamment dans la vie associative, nos formations auront à cœur de les accueillir dans un cadre républicain laïc.

Convaincus que les formations BAFA-BAFD, dépassant le strict contenu du diplôme, participent plus largement à la formation de l'individu et du citoyen, nous nous engageons à accueillir tous les candidats quelque soient leurs conditions de ressources en les aidant à trouver des financements.

Ainsi, les principes politiques mis à l'œuvre dans les BAFA-BAFD sont de :

- ➔ Mettre en cohérence projet de formation et projet de territoires
- ➔ Renforcer la place des jeunes dans les territoires
- ➔ Engager les jeunes dans la citoyenneté
- ➔ Aider les jeunes à accéder aux formations BAFA-BAFD

B ☞ Principes pédagogiques de la formation à l'animation

Volontaire

L'alternance

C'est dans l'alternance entre théorie, mise en situation et analyse du vécu que le stagiaire pourra se former durablement. C'est là qu'il se forge et expérimente des concepts opérationnels qu'il va pouvoir mettre à l'épreuve dans sa pratique ultérieure en fonction des réalités des publics et du territoire.

L'appropriation des savoirs

Chacun est porteur de savoirs que la formation va s'attacher à énoncer et partager avec les autres afin d'en construire de nouveaux, enrichis et pertinents. Les stages doivent aussi permettre à chaque stagiaire de trouver l'ensemble des ressources lui permettant de se former (auto-formation) afin de donner du sens à ce passage que représente la formation BAFA-BAFD.

Tous les savoirs acquis contribuent à l'émancipation de chacun afin de lui permettre de construire la société à laquelle il-elle aspire.

Transférabilité des compétences

La formation doit permettre à l'animateur d'adapter ses actions aux situations rencontrées. Nos formations ont le souci de former des généralistes et non des spécialistes techniciens d'une activité.

L'importance du vivre ensemble

Convaincus que le groupe peut faciliter les apprentissages et sachant que l'animateur et le directeur auront à vivre et à gérer des groupes (d'enfants ou d'adultes), la formation s'attachera à favoriser toutes les situations collectives, tant dans les activités techniques que dans la vie quotidienne. Pour cela, nos formations auront à cœur de se dérouler de préférence en internat, occasions de découvrir la richesse de la collectivité et de se confronter à la difficulté, d'abord pour soi-même, de se positionner entre intérêt individuel et intérêt collectif. Enfin, les formations BAFA et BAFD chercheront à transformer un groupe en une équipe de travail, compétence essentielle aux animateurs et directeurs.

C ☞ Principes d'organisation

de la formation à

l'animation volontaire

Obligations du national

- ☞ La CNFR constitue le dossier d'habilitation pour le Ministère.
- ☞ La CNFR organise annuellement une session de formation nationale des responsables de formation. Cela permet échanges et réflexions autour d'une thématique avec des intervenants spécialisés afin de favoriser la confrontation, l'actualisation et la construction de contenus de formation.

- ☞ La CNFR incite à la mise en œuvre de formation de formateurs sur les grandes régions. Ces temps de travail donnent l'occasion de rencontrer avec les élus bénévoles des structures organisatrices, afin de les conforter dans le portage du projet politique de ces formations. Ils permettent aussi l'échange et la réflexion collective sur les méthodes pédagogiques actives liées aux contenus de formation.

- ☞ La CNFR crée des outils de gestion de formation qu'elle met à disposition des structures organisatrices : calendrier, guide de l'organisateur et des formateurs BAFA, guide de l'organisateur et des formateurs BAFD.

Obligations des structures organisatrices

- ☞ Elles fournissent annuellement au national tous les renseignements nécessaires à la constitution du dossier d'habilitation.

- ☞ Elles se doivent d'organiser leurs formations en constituant des équipes de formateurs impliqués dans le Mouvement ou auprès de partenaires ancrés dans l'éducation populaire et la laïcité. La constitution d'équipes équilibrées et complémentaires (en âge, en lieu de pratique, en genre, en provenance...) nécessite un soin tout particulier. Les formateurs se doivent d'être dans une pratique d'animation ou proche de l'animation auprès d'enfants et/ou de jeunes.